

## Visible – Politique achat

31/08/2016

### 1. Objet

La présente politique vise la gestion des achats de produits et de services par VISIBLE, le choix de ses fournisseurs et sous-traitants et l'éthique des relations commerciales qu'il noue avec eux, dans une optique de développement durable.

### 2. Description et responsabilité

VISIBLE est soucieux d'exercer une influence positive en matière de responsabilité sociétale par ses choix en matière d'approvisionnement. VISIBLE décide d'instaurer une relation avec ses fournisseurs et sous-traitants qui soit en adéquation avec les principes et valeurs de son code de conduite :

- les droits de l'homme au travail
- la santé et le bien-être
- le respect de l'environnement
- l'intégrité professionnelle

La politique achat de VISIBLE s'articule autour d'une double approche : un volet propre aux caractéristiques du produit/service acheté, et une approche ciblant le choix du fournisseur et les responsabilités le long de la chaîne d'approvisionnement. Cette double approche ouvre la porte à de nouvelles opportunités par l'innovation dans les achats, et à la possibilité d'exclure certains produits, services ou fournisseurs pour manquement à ces principes.

**L'approche produit/service** vise à :

- questionner le besoin avant l'achat, à le mettre en perspective par rapport à la finalité voulue et à la fonctionnalité du produit ou service.
- intégrer une approche cycle de vie du produit/service et examiner les incidences sur tout au long de la chaîne, de l'amont, en passant par les étapes de fabrication, d'usage et de fin de vie.
- favoriser l'achat de produits et services qui, d'une part, diminuent les impacts sur l'environnement et les ressources naturelles, d'autre part, garantissent des impacts socio-économiques positifs sur la chaîne de valeur (meilleures conditions de travail, salaires décents, développement local, circuits courts, intégration sociale...).

**L'approche fournisseur** vise à :

- être transparent quant au processus de sélection des fournisseurs, de garantir l'égalité des fournisseurs.
- vérifier que les fournisseurs sont en adéquation avec les principes de notre code de conduite.
- favoriser les fournisseurs locaux et à taille humaine.

- chercher en permanence des fournisseurs qui peuvent offrir la meilleure qualité à un prix compétitif, sans brader l'environnement ou le volet social en-dessous d'un seuil éthique.
- vérifier que les fournisseurs s'engagent à respecter les législations et droits des pays dans lesquels ils sont actifs, de même que les normes internationales de comportement.
- établir des partenariats sur le long terme avec une forte relation de confiance.
- lutter contre la corruption et l'influence indue, communiquer au mieux en cas de conflit d'intérêt et trouver des solutions par le dialogue.
- répondre à de bonnes pratiques commerciales, sans manipulation ou distorsion de la concurrence.
- établir des clauses contractuelles, notamment les termes de paiement, selon des critères favorables aux deux parties dans le cadre d'un commerce équilibré.

VISIBLE mettra en place cette politique en veillant à ce

- que les fournisseurs en prennent connaissance et adhèrent formellement à ces principes dans leur relation avec VISIBLE
- qu'un dialogue constructif soit organisé avec les fournisseurs clés, évaluant entre autres les points précités
- qu'elle soit intégrée dans les clauses contractuelles d'achat
- qu'elle soit respectée. A cet effet, VISIBLE se réserve le droit de demander des preuves que ces exigences sont respectées par ses fournisseurs, soit par la remise de certificats, de rapports d'analyses ou d'audits, soit en sollicitant un audit de vérification chez le fournisseur.

Rédigé à Herstal, le 31 août 2016 par les gérants Thierry DUMONT & Benoît LAMBERT.

